Retraite : l'OCDE suggère de réduire les pensions de réversion

	lesechos.fr/economie-france/social/0600251787667-retraite-locde-suggere-de-reduire-les-pe	ensions-de-reversion-
22	2226650.php	3 décembre 2018

±



02 minutes

Solveig Godeluck Le 03/12 à 10:00Mis à jour le 04/12 à 09:08

Partager par mail Imprimer

L'OCDE estime que les réversions doivent assurer un niveau de vie décent mais pas redistribuer les revenus vers les couples. - ANDBZ/ABACA

Dans son rapport annuel sur les pensions, l'organisation des pays développés plaide pour des réversions plus modestes et qui ne pèsent pas sur les célibataires ou les couples bi-actifs.

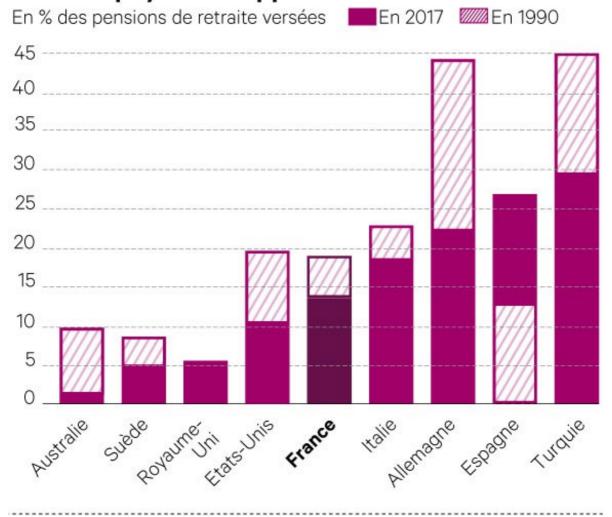
« A-t-on encore besoin de pensions de réversion ? » Dans son rapport annuel sur les retraites publié ce lundi, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne prend pas de gants. Elle pose la question qui fâche, soulignant la réduction des incitations à travailler que constituent les droits trop généreux pour le conjoint survivant. L'avenir de la réversion est le sujet qui a le plus échauffé les esprits depuis que l'on discute <u>réforme des retraites en France</u> - alors que, à ce stade, <u>le gouvernement ne parle que d'une « harmonisation »</u> des régimes de réversion.

Pension réduite pour les couples

Les réversions assurent en moyenne un taux de remplacement de 50 % de la pension de la personne décédée pour le survivant. Selon l'organisation des pays développés, elles ne devraient pas servir à autre chose qu'à assurer un niveau de vie honorable aux veufs et aux veuves - des femmes dans 85 % des cas. « Vu la façon dont elles sont conçues actuellement, cependant, les pensions de réversion impliquent généralement une redistribution entre les foyers », critique-t-elle. Autrement dit, ce sont les célibataires qui « subventionnent » la retraite des couples et les couples bi-actifs qui paient pour les mères au foyer.

C'est pourquoi l'OCDE propose de « réinternaliser » à l'intérieur de chaque couple ou au moins pour l'ensemble des couples, le coût de ces réversions. Il y a plusieurs façons d'y parvenir. Au Chili ou en Suède, les époux peuvent décider de toucher une pension réduite tant qu'ils sont vivants tous les deux et peuvent mutualiser leurs dépenses. Cela permet au survivant de toucher une pension plus élevée. Mettre en oeuvre une telle réforme sans alourdir le coût total des pensions impliquerait de baisser de 9 % les pensions des retraités en couple.

Les dépenses des pensions de réversion dans les pays développés



« LES ÉCHOS » / SOURCE : OCDE

Une réversion à deux étages

L'autre façon de procéder consiste à couper en deux les droits. Cette technique du « splitting » a été adoptée en Suisse, de façon obligatoire, et en Allemagne, en option. De la même façon que les époux ou les concubins décident de mettre en commun leurs revenus et leurs biens pendant la vie active, ils mettent en commun leurs droits à retraite. Cette somme est ensuite divisée à 50/50 ou bien selon leurs apports respectifs.

Toutefois, souligne l'OCDE, le « splitting » ne suffit pas pour remplacer la réversion. En effet, avec le veuvage, les économies d'échelle de la vie en couple disparaissent et le niveau de vie risque encore de se dégrader en deçà du seuil acceptable par la société. « Après la mort de leur conjoint, les survivants qui n'ont pas travaillé perdent en moyenne 24 % de leur revenu disponible dans les 35 pays de l'OCDE. Sans réversions, la perte serait de 61 % », rappelle-t-elle. Par ailleurs, les réversions concourent à la réduction des <u>écarts de pensions hommes-femmes</u>, qui découlent de l'inégalité des salaires.

D'où la nécessité de prévoir une sorte de socle de réversion en complément d'éventuelles pensions partagées. « Par exemple, avec un splitting à 50-50, un taux de remplacement autour de 40 % suffirait pour améliorer le niveau de vie d'une veuve n'ayant jamais travaillé,

alors qu'il faudrait un taux de 70 % en l'absence de splitting », avancent les auteurs du rapport.

Solveig Godeluck